

TITRE PROFESSIONNEL

MÉCANICIEN RÉPARATEUR DES MATÉRIELS D'ESPACES VERTS

(NIVEAU CAP)

VOIES DE FORMATION

- ▶ Apprentissage
- ▶ Contrat de professionnalisation

OBJECTIFS

- ▶ Former des mécaniciens réparateurs des matériels d'espaces verts, capables sous l'autorité d'un responsable de réaliser la maintenance et la réparation des matériels d'espaces verts pour remettre au client un matériel fonctionnel

PRÉ-REQUIS

- ▶ Aucun

CONDITIONS D'ENTRÉE

- ▶ Être âgé de 16 ans minimum (ou 15 ans et avoir terminé le cycle du collège)
- ▶ Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation



NIVEAU DU DIPLÔME

Niveau 3 (CAP/BEP)



FINANCEMENT

- OPCO
- Compte CPF
- Autre: nous consulter



HANDICAP

Pour les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour étudier ensemble la faisabilité et les adaptations possibles



DURÉE DE FORMATION

Par apprentissage :

- 2 ans
- 805 heures de formation
- 5 semaines de congés payés



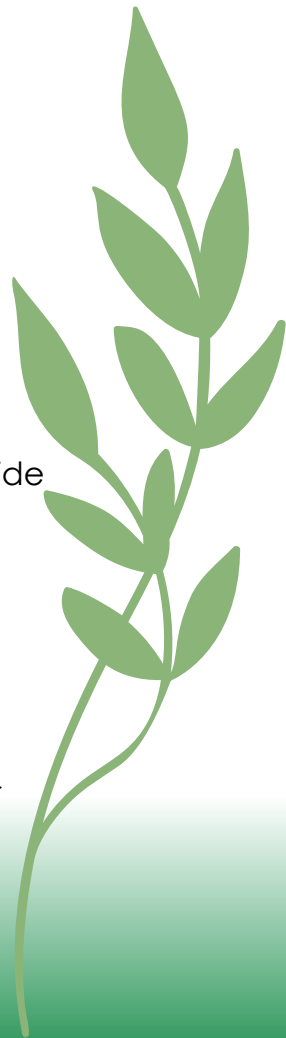
MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel, distanciel et hybride



ORGANISATION

La formation a lieu dans les locaux du CFPPA, du lundi au vendredi à raison de 35 heures par semaine (possibilité d'hébergement et de restauration sur place)



CONTENU

Effectuer la prise en charge et les opérations d'entretien courant des matériels d'espaces verts

- Prendre en charge et restituer les matériels
- Réaliser la maintenance courante des matériels
- Entretien des systèmes de coupe des matériels
- Réparer les assemblages mécaniques

Réparer les systèmes électriques, les moteurs et les transmissions des matériels d'espaces verts

- Réparer les systèmes électriques et électroniques des matériels
- Réparer les moteurs thermiques et leurs périphériques
- Réparer la transmission, la liaison au sol et le freinage des matériels



TAUX DE RÉUSSITE

NC

TAUX D'INSERTION

NC

TAUX DE SATISFACTION

NC



CODE RNCP

39008

Date d'enregistrement :
07.05.2024

Organisme certificateur :
Ministère de l'Agriculture

CODE NSF

252R

FICHE MÉTIER

ROME

11603

11607

ÉVALUATIONS

L'obtention du titre professionnel est conditionnée par la validation des deux blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) suivants.

CCP 1 - Effectuer la prise en charge et les opérations d'entretien courant des matériels d'espaces verts

CCP 2 - Réparer les systèmes électriques, les moteurs et les transmissions des matériels d'espaces verts

Pour chaque CCP les candidats réalisent une mise en situation professionnelle devant un jury



LES PERSPECTIVES APRÈS LE TITRE PRO



POURSUITES D'ÉTUDES

- ▶ Bac pro Agroéquipement
- ▶ BP conducteur de machines agricoles



MÉTIERS VISÉS

- ▶ Mécanicien en matériel de motoculture et de loisir



CONTACT

Référente
administrative
06 19 15 52 97
04 68 94 59 00



E-MAIL

cfppa.castelnaudary
@educagri.fr



ADRESSE

CFA-CFPPA
935 av. du docteur
Laënnec - 11400
CASTELNAUDARY

Informations et inscriptions

Mise à jour le 02.02.2026 - V.2



VISITEZ NOTRE SITE

www.campus-agricole-castelnaudary.fr

